

Département de l'Yonne

Communauté de Communes
du Jovinien

Préfecture de l'Yonne

28 MAI 2013

ARRIVEE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	7 mai 2013	Nombre de conseillers communautaires En exercice: 67 Présents : 60 Votants : 62
Date d'affichage de la convocation :	7 mai 2013	

Séance du 22 mai 2013

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mercredi vingt deux mai deux mille treize à dix neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville de Joigny, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORÉ.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Monsieur Benoit COPPIN, Madame Catherine LOUBAT, Monsieur Philippe MAUNY, Monsieur Laurent RIOTTE, Madame Catherine DECUYPER, Madame Raymonde ALLOUIS, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Patrick LEMAISTRE, Monsieur Bernard GUINOT, Monsieur Ludwig GRAS (suppléant), Monsieur Claude FRACHET, Madame Françoise DUPUIS, Madame Maryse VAUDRON (suppléante), Monsieur Lucien JEAN-BAPTISTE, Monsieur Pascal JACQUEMARD, Monsieur Bernard QUINOT, Monsieur Rémi BICHEBOIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Claude PERREAU (suppléant), Madame Odile DUFOUR, Monsieur Patrice CHASSERY, Monsieur Olivier CENDRE, Monsieur Gérard VERGNAUD, Monsieur René BOUSSIN, Monsieur Joël VALTAT, Monsieur Bernard MORAINÉ, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Monsieur Yann CHANDIVERT, Madame Manuelle MOINE, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Laurent CHAT, Monsieur Philippe HUREAU (suppléant), Monsieur Daniel HURE, Monsieur Jean-Claude GRELARDON, Madame Eliette ITALIANO, Monsieur Lionel BOUTIN, Monsieur Gilles BONNIN, Madame Isabelle NEVEU, Madame Valérie BRUSIN, Monsieur Louis BOUCHERON, Monsieur Jean-Claude VERGNAUD, Monsieur Hubert VIGÉ, Madame Catherine PICHON, Monsieur Jean-Claude DIDOUT, Madame Régine PONCHON, Monsieur Lucien CARRON, Monsieur Gilles-Maxime POIBLANC, , Monsieur Joël LANDY, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELI, Monsieur Michel THIAVILLE

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Yannick VILLAIN, suppléé par M. Ludwig GRAS
Monsieur Yves ROY, suppléé par Mme Maryse VAUDRON
Monsieur Lionel PERREAU, suppléé par M. Claude PERREAU
Madame Gisèle DUMONT, suppléée par M. Philippe HUREAU
Monsieur Jean-Pierre BAUSSART, a donné pouvoir à Mme Valérie BRUSIN
Monsieur Bernard REBESCHE, a donné pouvoir à Mme Régine PONCHON
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU
Monsieur Jean-Pierre VIGNOT
Madame Viviane MUTTI
Monsieur Albert PAIS
Madame Maryse BELLIAU PINTA

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Frédérique COLAS

OBJET : Modification statutaire - prise de la compétence piscine

OBJET : Modification statutaire - prise de la compétence piscine

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté préfectoral N°PREF/DCLD/2002/0995 du 17/12/2002 modifié portant création de la Communauté de Communes du Jovinien,

Considérant que la ville de Joigny possède une piscine municipale,

Considérant qu'un utilisateur sur deux n'est pas de Joigny,

Considérant que sur les 50 % d'utilisateurs « non joviniens », nombreux sont ceux qui sont domiciliés dans une des communes du territoire de la Communauté de Communes du Jovinien (étude faite en 2012), soit au final, 64 % des usagers de la piscine de Joigny habitent la CCJ,

Considérant que la charge résiduelle du fonctionnement de la piscine est de 479 127 € par an. Cette charge deviendra intercommunale et s'équilibrera par la diminution de l'attribution de compensation de la Ville de Joigny du montant de la charge transférée (479 127 €).

Considérant que ce transfert de compétence permettra de faire augmenter le coefficient d'intégration fiscale (CIF) et de gagner en dotations de la communauté de communes du jovinien,

Considérant ce transfert de compétence à compter du 1^{er} septembre 2013

Vu l'avis favorable des membres du bureau communautaire réuni le 6 mai 2013,

Vu l'exposé du président,

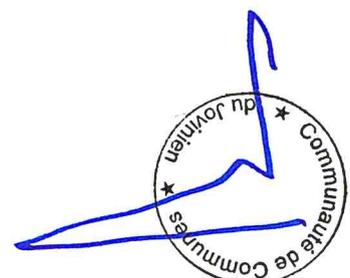
Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le transfert de la compétence piscine,

Modifie les statuts de la communauté de communes du jovinien

autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce transfert de compétence.

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET



Date de réception
par la Préfecture : **28 MAI 2013**

date de publication : **28 MAI 2013**

